

# LPP-Mix Perspectiva Relax

Tranche: I - Relax - Seule la fondation collective Perspectiva est habilitée à signer

Date per 31.07.2026

## Politique d’investissement

Le groupe de placement «LPP Mix Perspectiva» investit de façon largement diversifiée sur les marchés financiers mondiaux . La priorité est accordée aux placements liquides en obligations en CHF, en actions et en immobilier suisse. Des placements illiquides dans le domaine des placements alternatifs sont également effectués . En fonction de la situation conjoncturelle et de l’évaluation des intérêts, des actions et des taux de change, des écarts contrôlés par rapport à la stratégie de placement définie dans le règlement de placement sont pratiqués dans le cadre des marges tactiques. Avec une part stratégique en actions de 38,5 % et une pondération maximale de 47 %, ce produit présente une orientation équilibrée.

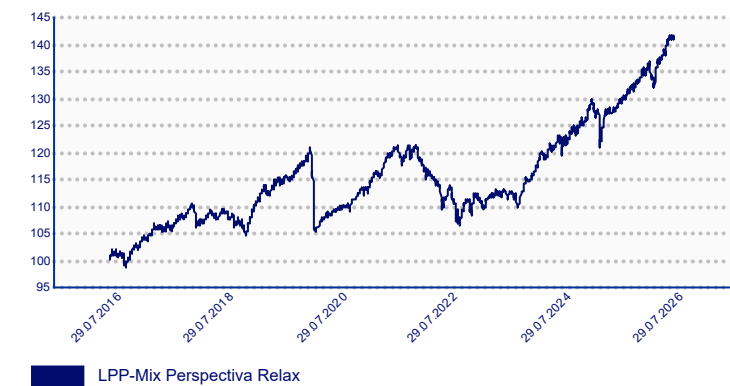
Veuillez consulter les statuts et le règlement, les directives de placement ainsi que le règlement relatif aux frais de la Fondation de placement pour la prévoyance en faveur du personnel de Baloise avant de prendre une décision de placement définitive.

**Benchmark selon les directives de placement:** Le benchmark du groupe de placement est un benchmark personnalisé, composé de:

19% Obligations CHF et hypothèques suisses, 18% Actions Suisse, 20.5% Actions Étrangères, 24% Immobilier Suisse, 7.5% Obl. Monnaies Étrangères CHF (hedged), 1% Liquidités, 10% Actifs Alternatives CHF et placements dans les infrastructures

## Performances indexées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.



## Informations du fonds

|                                           |                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------|
| Asset Manager:                            | Baloise Asset Management AG |
| Dépositaire:                              | UBS Switzerland AG, Zürich  |
| Organe de révision:                       | Ernst & Young AG, Basel     |
| Domicile:                                 | Suisse                      |
| Date de lancement:                        | 07.01.2015                  |
| Devise:                                   | CHF                         |
| Clôture souscription:                     | 12:00                       |
| N° de valeur:                             | 25951351                    |
| Bloomberg:                                | BAPPERS SW                  |
| ISIN:                                     | CH0259513510                |
| Groupe de placements actifs immobilisés:  | 2'166'644'064               |
| Tranche actifs immobilisés:               | 1'858'591'575               |
| Valeur nette d'inventaire par part (NAV): | 1'414.78                    |
| Affectation du revenu:                    | Capitalisation              |
| TER:                                      | 0.42%                       |

| Performance nette          | Groupe de placements | Benchmark |
|----------------------------|----------------------|-----------|
| Performance mensuelle      | 0.10%                | -0.18%    |
| YTD                        | 5.44%                | 5.09%     |
| 5 ans (ann.)               | 3.37%                | 2.52%     |
| Depuis le lancement (ann.) | 3.02%                | 3.21%     |
| 2025                       | 6.63%                | 6.82%     |
| 2024                       | 9.32%                | 9.33%     |
| 2023                       | 6.00%                | 7.05%     |
| 2022                       | -10.38%              | -14.06%   |
| 2021                       | 7.57%                | 5.58%     |

| Indicateurs de risque   | Groupe de placements | Benchmark |
|-------------------------|----------------------|-----------|
| Maximum Drawdown        | 12.80%               | 16.20%    |
| Volatilité (3 ans)      | 4.38%                | 4.61%     |
| Ratio de Sharpe (3 ans) | 1.33                 | 1.24      |
| Tracking Error (3 ans)  |                      | 0.63%     |

## 10 positions principales

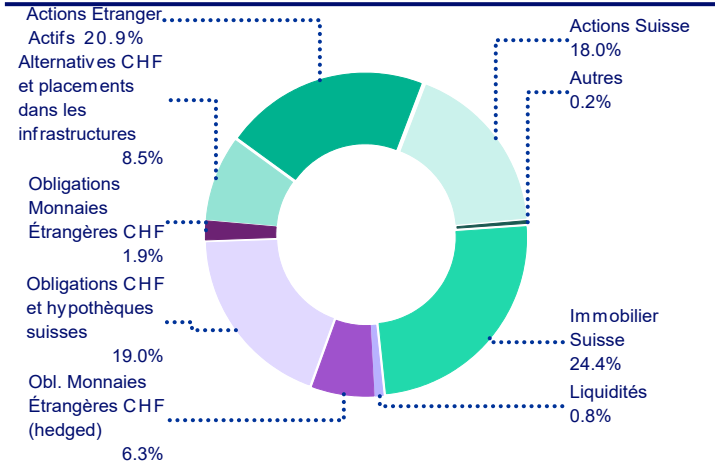
|                                                         |        |     |                |              |      |
|---------------------------------------------------------|--------|-----|----------------|--------------|------|
| BAP - Real Estate Switzerland                           | Fonds  | CHF | Switzerland    | CH1302895342 | 4.1% |
| Vanguard Emerging Markets Stock Index Fund/Ireland      | Fonds  | USD | Global (Fonds) | IE00BFPM9H50 | 3.5% |
| SF Property Securities Fund                             | Fonds  | CHF | Switzerland    | CH0271282300 | 2.8% |
| Roche Holding AG                                        | Action | CHF | Switzerland    | CH1499059983 | 2.2% |
| Novartis AG                                             | Action | CHF | Switzerland    | CH0012005267 | 2.2% |
| UBS CH Index Fund 2 - Real Estate Switzerland Funds NSL | Fonds  | CHF | Switzerland    | CH0036599816 | 2.1% |
| UBS AST 4 Real Estate Switzerland Pooled Investments    | Fonds  | CHF | Switzerland    | CH0031094334 | 2.0% |
| Nestle SA                                               | Action | CHF | Switzerland    | CH0038863350 | 2.0% |
| Twelve Cat Bond Fund                                    | Fonds  | CHF | Global (Fonds) | IE000D7LMBH4 | 1.8% |
| SFP AST Swiss Real Estate                               | Fonds  | CHF | Switzerland    | CH0437532747 | 1.7% |

# LPP-Mix Perspectiva Relax

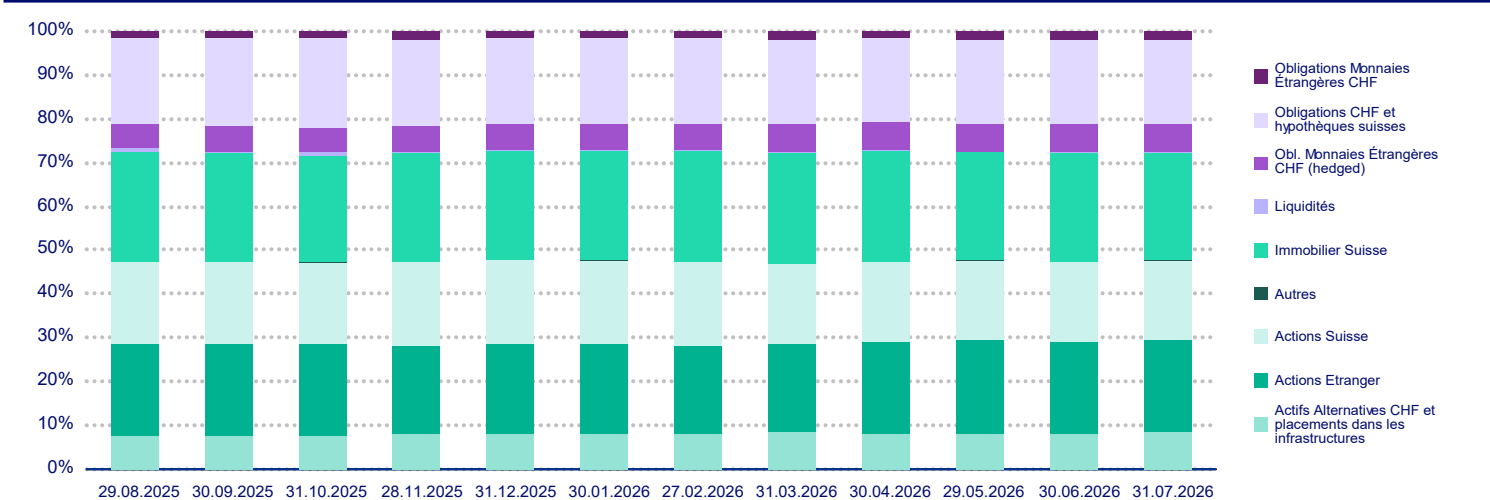
Tranche: I - Relax - Seule la fondation collective Perspectiva est habilitée à signer

Date per 31.07.2026

Répartition par catégorie de placement



Répartition par catégorie de placement



# LPP-Mix Perspectiva Relax

Tranche: I - Relax - Seule la fondation collective Perspectiva est habilitée à signer

Date per 31.07.2026

## Stratégie d’investissement responsable

Le groupe de placement aligne ses placements sur la directive de la Baloise relative à l’investissement responsable pour les actifs de clients tiers et les fonds de placement.  
Des informations détaillées sur les approches responsables appliquées sont disponibles sous le lien suivant:  
[https://www.baloise.ch/dam/jcr:0e4cb248-ae39-4b94-9b81-4fb4815b89d8/31678\\_Baloise\\_Richtlinie\\_Drittkundengelder\\_BAM\\_e.pdf](https://www.baloise.ch/dam/jcr:0e4cb248-ae39-4b94-9b81-4fb4815b89d8/31678_Baloise_Richtlinie_Drittkundengelder_BAM_e.pdf)

## Approches d’investissement responsable

|   |                          |   |                     |   |                 |
|---|--------------------------|---|---------------------|---|-----------------|
| ✓ | Exclusions générales     | ✓ | Exclusions étendues | ✓ | Intégration ESG |
| ✓ | Meilleur de sa catégorie |   |                     |   |                 |

## Critères d’exclusion\*

|                                                                                   |                                |                                                                                    |                                   |                                                                                     |                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|   | Exclusions liées aux notations |   | Tabac                             |  | Pétrole et gaz conventionnels    |
|   | Charbon                        |   | Armes controversées               |  | Exclusions basées sur des normes |
|  | Armes conventionnelles         |  | Pétrole et gaz non conventionnels |                                                                                     |                                  |

(\*) Des valeurs seuils sont généralement appliquées pour les critères d'exclusion.

# LPP-Mix Perspectiva Relax

Tranche: I - Relax - Seule la fondation collective Perspectiva est habilitée à signer

Date per 31.07.2026

## Risques de placement

Veillez consulter le prospectus du fonds afin d'obtenir des informations exhaustives concernant les risques de placement. Les risques suivants en particulier sont susceptibles d'affecter le compartiment et d'entraîner des fluctuations ou des pertes de valeur :

**Risques de placement généraux:** la valeur des placements dépend de leur valeur de marché. Selon la tendance générale de la bourse et les évolutions des titres détenus dans un fonds, la valeur d'inventaire peut varier considérablement. Il n'est pas garanti que l'objectif de placement des fonds soit atteint ou que l'investisseur récupère l'intégralité du capital qu'il a investi, réalise un certain produit ou puisse restituer les parts à la direction du fonds à un prix déterminé. L'évolution de la valeur passée ne constitue pas un indicateur des résultats futurs.

**Risque de marché:** le risque de marché est un risque général lié à tous les investissements. Une détérioration des conditions du marché ou une incertitude généralisée quant aux marchés économiques peut entraîner une baisse de la valeur des investissements existants ou potentiels ou une illiquidité accrue des investissements. De telles baisses ou une telle illiquidité peuvent ou peut mener à des pertes et à des possibilités de placement plus faibles pour un fonds. Les risques de marché peuvent notamment être causés par des incertitudes politiques, des restrictions à l'exportation de devises ou des modifications de la législation et des conditions fiscales.

**Risque de change:** il existe un risque de change lorsque le fonds investit dans des valeurs patrimoniales qui sont libellées dans une monnaie étrangère. Une éventuelle dépréciation de la devise étrangère vis-à-vis de la monnaie de référence du fonds entraîne à son tour une dépréciation des valeurs patrimoniales libellées dans la monnaie étrangère.

**Risque lié aux dérivés:** le recours à des dérivés augmente la probabilité de perte en raison de l'effet de levier (leverage). Les dérivés permettent aux investisseurs, en cas de faibles évolutions de cours de l'instrument sous-jacent, de réaliser des produits élevés. Toutefois, les investisseurs peuvent subir des pertes considérables si le cours de l'instrument sous-jacent évolue fortement en leur défaveur.

**Risque lié aux pays émergents:** les investissements dans les pays émergents sont associés à des risques différents et /ou plus élevés que les placements dans des titres des pays industrialisés. Dans les pays émergents, les infrastructures légales, judiciaires et prudentielles sont encore en développement, ce qui explique la grande insécurité juridique qui règne tant pour les acteurs locaux du marché que pour leurs contreparties. En outre, il s'agit généralement de marchés à faible capitalisation qui ont tendance à être volatils et illiquides.

## Explication des termes principaux

**Maximum drawdown:** Maximum drawdown: indicateur de risque qui reflète la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir jusqu'à présent avec un placement de capitaux. Il mesure la distance maximale des pertes entre un plus haut antérieur et un plus bas ultérieur.

**Volatilité:** La volatilité désigne la mesure et la fréquence de la variation des prix de titres, matières premières, produits financiers dérivés, etc. sur une certaine période. Elle est mesurée comme une différence par rapport à la valeur moyenne de la modification de prix sur cette période.

**Risque lié aux actions (equity exposure):** le risque lié aux actions désigne le risque de fluctuation et de perte de valeur auquel l'investisseur est exposé en raison d'une variation négative de la valeur des actions de la partie du portefeuille investie directement ou indirectement en actions.

**Ratio de Sharpe:** Ratio de Sharpe: rendement corrigé du risque qui met en relation la rentabilité d'un placement de capitaux avec sa volatilité. Un placement de capitaux avec un ratio de Sharpe plus élevé produit un rendement plus élevé par unité de risque.

**Total des frais sur encours (total expense ratio, TER):** le total des frais sur encours (TER) est une mesure des coûts totaux associés à la gestion et au fonctionnement d'un fonds d'investissement. Ces frais se composent principalement de commissions de gestion et de dépenses supplémentaires telles que les frais de négociation, les frais de conseil juridique, les frais d'audit et les autres frais de fonctionnement. Le total des frais du fonds est divisé par la fortune totale du fonds afin d'obtenir un pourcentage qui représente le TER.

**contrat à terme (future):** Un contrat à terme (future) est un accord contraignant entre deux parties pour négocier un actif à un prix et à des conditions prédéfinis sur un marché à terme à une date future donnée. Les bénéfices/pertes de la position du contrat à terme sont alors calculés quotidiennement «Mark to Market».

# LPP-Mix Perspectiva Relax

**Tranche: I - Relax - Seule la fondation collective Perspectiva est habilitée à signer**

Date per 31.07.2026

## Informations juridiques importantes

Le présent document a pour but exclusif d'informer et ne constitue ni une offre ni une incitation à l'achat ou à la vente des parts de fonds. Il ne doit pas non plus être considéré comme une demande d'offre de conclusion d'un contrat relatif à une prestation de service de titres ou un service complémentaire. Les chiffres de performance sont des valeurs qui se réfèrent au passé et ne constituent pas d'indicateur fiable de l'évolution de la valeur future. La performance ne tient pas compte des éventuels commissions et coûts prélevés lors de la souscription et de la reprise de parts. Les commissions et les coûts ont un effet négatif sur la performance. Tout placement implique des risques, notamment des fluctuations de la valeur et du rendement. Malgré tout le soin apporté dans l'élaboration de ce document, des données peuvent être représentées de façon incomplète ou incorrecte. Aucune responsabilité n'est endossée quant à l'exactitude, l'intégralité ou l'actualité des informations contenues dans le présent document. Le cercle des investisseurs est limité aux seules institutions de prévoyance du 2e pilier et du pilier 3a exonérées de l'impôt et domiciliées en Suisse. Il est interdit de proposer et de vendre hors de Suisse des droits à des groupes de placement de la Fondation de la Baloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance. Les statuts et le règlement, les directives de placement, le règlement des frais ainsi que les comptes rendus annuels et semestriels peuvent être demandés gratuitement auprès de la Fondation de la Baloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, Aeschengraben 21, CH-4002 Bâle.

Des institutions de prévoyance ainsi que des institutions défiscalisées siégeant en Suisse, qui ont pour mission de servir la prévoyance professionnelle, peuvent se joindre à la Fondation de la Baloise pour le placement de capitaux d'institutions de prévoyance ; peuvent en outre s'y affilier les personnes placées sous l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers qui administrent les placements collectifs des institutions précitées et placent dans la fondation des fonds appartenant exclusivement à ces institutions. Il est interdit de proposer et de vendre hors de Suisse des droits à des groupes de placement de la Fondation de la Baloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance. Les statuts et le règlement, les directives de placement, le règlement des frais ainsi que les comptes rendus annuels et semestriels peuvent être demandés gratuitement auprès de la Fondation de la Baloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, Aeschengraben 21, CH-4002 Bâle.